

~~Lettre d'information aux consommateurs pour les informer de la non potabilité de l'eau (à distribuer en toutes-boîtes)~~

Madame/Monsieur

DATE : 09/11/2012

Madame/Monsieur

Concerne : Commune de TELLIN - Zone de distribution de Tellin, Bure et Resteigne

DECLARATION DE NON POTABILITE DE L'EAU.

Réf. de l'événement : ZDE3-2012-11-09

Je soussigné, MAGNETTE Jean-Pierre, 1^{er} Echevin, responsable de la déclaration de non potabilité de l'eau (DNPE) de la commune de TELLIN vous informe d'un incident survenu sur le réseau de distribution communal dont références reprises sous rubrique.

L'eau est momentanément IMPROPRE A LA CONSOMMATION en raison de :

Analyse bactériologique non-conforme.

Toutes les mesures utiles sont prises par les autorités pour traiter l'eau de distribution et rétablir la situation au plus vite. Dans l'attente, et afin de prévenir tout risque pouvant porter atteinte à la santé, les restrictions d'usage suivantes sont recommandées par les autorités médicales et sanitaires :

Faire bouillir l'eau 5 minutes avant consommation.

Veillez nous excuser pour ce désagrément. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès le retour à une situation normale.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer,

Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

MAGNETTE Jean-Pierre, 1^{er} Echevin

Responsable DNPE

